# Brief Nr. 194

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Neues Berner Taschenbuch**

Band (Jahr): **17 (1911)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

allemands en prose, et surtout du methodus studii medici; voilà des libraires plus traitables à ce que je crois que ceux de notre pays.

Pardonnés Monsieur et très cher Patron la sincerité avec laquelle je me suis ouvert à vous sur plusieurs objets: si à quelques egards je me suis expliqué mal ou pas convenablement, je vous prie de m'excuser par les interruptions continuelles auxquelles j'ai eté exposé pendant que j'ecrivois cette lettre, et quant à ce que je vous ai dit soit contre le deputé, soit, contre le magistrat de notre ville, je vous supplie de n'en faire mention à qui que ce soit, puisque cela pourroit faire du tort aux uns et aux autres.

Br. ce 7 Dec. 1767.

Zimmermann.

Encore un mot. Que dois-je penser d'un ecrit intitulé: Defense apologetique du comte *de Porte*, Gentilhomme du feu S. A. S. Msgr. le Prince Stadhouder et General-Major au service des Etats-Generaux, adressée à leurs Excellences du conseil souverain de la Republique de Berne, par M. *Loyseau* de Mauleon, l'avocat des *Calas*, Paris 1767?

194.

(Bern Bd. 28, Nr. 5.)

Je ne crois pas que vous ayés souffert du malheur qui vous est arrivé vis à vis de M. *Wagner* ce que j'en ai souffert. Si seulement vous n'eussiés pas echoué vis à vis d'un M. Wagner! Mais Berne a voulu se peindre, et j'avoue qu'il n'y manque pas un trait.

On m'a dit la derniere semaine qu'il etoit encore mort un senateur, je n'ai pas eté curieux seulement de demander ici par qui il fut remplacé.

L'esprit de Patriotisme qui regne dans votre lettre du 15 Dec. malgré le refus que vous attendiés, a excité mon admiration, mais il ne m'a pas surpris. Votre situation actuelle est infiniment plus favorable à la pratique de ces sentiments que ne l'eut eté une place dans le senat.

Vous m'avés dit dans cette même lettre qu'on tuoit M. le banderet *May;* oserois-je vous demander, Monsieur et très cher Patron, quelle a eté la maladie de ce seigneur et le procedé des medecins. Je ne fais cette question que pour m'instruire des fautes que j'ai à eviter; car d'ailleurs je m'occupe des medecins de Berne tout autant que de ceux d'Ispahan ou de Kamtschatka.

Oserois-je vous supplier encore de me donner en quelques mots une idée nette de l'etat actuel des affaires de Neufchatel? On en dit des choses si etranges que je serois extremement charmé d'en savoir quelque chose de vrai. Un de mes amis extremement bien instruit de tout ce qui se passe dans les differents etats de la Suisse et qui m'a ecrit regulierement, a cassé il y a quelques semaines son bras droit; c'est le Dr. Hirzel.

Le memoire de M. Loyseau avoit fait une impression profonde à Zuric, non pas chés les jeuns gens autant que chés les premiers de l'etat. On m'en a parlé, je croyois M. *Tscharner* innocent, mais je n'etois pas assés instruit des faits pour pouvoir refuter ce qu'on m'en disoit. C'est ce qui m'a en-

gagé de vous demander, Monsieur, ce que je devois penser de ce memoire? J'ai tiré deux copies de votre reponse, j'ai prié deux de mes amis à Zuric de s'en servir pour preuve de l'innocence de M. Tscharner et de tous ceux qui sont calomniés dans ce memoire. Mais je vous avoue qu'on est etrangement surpris que Messieurs de Berne malgré leurs bonnes raisons laissent le memoire de M. Loyseau sans replique.

L. L. E. E. du senat ont jugé l'affaire de nos privileges, et ils en ont gardé le diplome. Il s'agit à présent de faire de très humbles representations. On voudroit m'envoyer pour cela à Berne, et bien surement je n'irai point, quoique intimement persuadé que notre cause est bonne.

J'ai lu avec un plaisir delicieux la preface que M. Tscharner de Bellevue a mis au devant des memoires de la societé œconomique pour l'année 1767. Il y a un an que j'eusse parié ma tête que personne n'oseroit ecrire sur cette matiere avec cette verité et cette force.

Vous me parlés d'un recueil de vos experiences sur l'insensibilité etc. etc. que vous voudriés faire faire par moi. Je ne scai pas, Monsieur et très cher Patron, quel seroit proprement en ceci mon travail? Ainsi je vous prie de vouloir bien vous expliquer.

J'apprends que M. Tissot a eté à Berne; apparemment il y a eté appellé pour des malades?

J'ai lu et relu cent fois votre lettre du 15 Decembre, et toujours avec le même saisissement, le même plaisir. Soyés persuadé que vos paroles à jamais memorables ne sont pas tombés à terre.

J'ai cru que je vous ecrirai une très longue lettre sur l'objet par le quel j'ai debuté, mais l'indignation a arreté ma plume.

Brugg ce 6 Janvier 1768.

Zimmermann.

195.
(Bern Bd. 28, Nr. 16a.)

Je ne puis repondre aujourd'hui qu'à une partie de la lettre dont vous m'avés honoré dernierement.

C'etoit dans mes chagrins causés par vos malheurs un calmant très necessaire de voir que vous êtes plus grand que votre malheur et que vous calculés cela aussi froidement qu'un mathematicien peut calculer une eclipse.

On dit des choses etranges à l'occasion de cette facheuse defense du C. de Portes. Loyseau doit l'avoir communiqué au Duc de Choiseul avant l'impression, le Duc de Choiseul doit l'avoir communiqué à Son Excellence *Tillier*, S. E. Tillier au conseil secret de Berne, le conseil secret doit y avoir repondu d'une maniere que je ne repeterai point, et là dessus le Duc doit en avoir ordonné l'impression. Peutêtre que tout cela est faux, aussi je ne prends la liberté d'en parler qu'à vous. Mais sur est-il qu'une refutation du libelle de M. Loyseau (qui se repand en Suisse comme ailleurs) ne sera pas superflue; d'autant plus que cet avocat proteste hautement dans les papiers publics contre l'imputation d'avoir vendu sa plume à de Portes ou (comme il dit) à quelque opprimé que ce soit.

Depuis longtems, je n'ai osé, Monsieur et très gracieux Patron, vous reparler de l'affaire de Hannovre,